



**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2014
A 14 HEURES 30**

Ordre du Jour :

Rapport n°1 : Compte rendu du comité syndical du 21 Novembre 2014

Rapport n°2 : Budget primitif 2015

Rapport n°3 : Candidature à l'appel à projets label « Rivière en Bon Etat »

Rapport n°4 : Engagement de la procédure de modification statutaire du SMVOL

Rapport n°5 : Décision modificative n°1 au budget 2014

Questions diverses

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON

COMITÉ SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2014

RAPPORT N° :	1
OBJET :	COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 21 NOVEMBRE 2014

J'ai l'honneur de soumettre au Comité Syndical le compte rendu de la réunion du 21 novembre 2014, que vous voudrez bien trouver annexé au présent rapport.

Si ce document n'appelle pas d'observations de votre part,

Il vous est proposé :

- d'approuver ce compte rendu

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 9 décembre 2014

**Le Président du Syndicat Mixte
Des vallées de l'Orb et du Libron**



Jean Noël BADENAS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
COMITÉ SYNDICAL DU 21 NOVEMBRE 2014

L'an Deux Mille Quatorze, le 21 Novembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 6 novembre 2014.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR ARCAS	*		MR ROBIN	*	*
MR BADENAS	*		MR GALONNIER		*
MR BOUTES	*		MR GUILLAUME	*	
MR VIDAL		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR CABANEL		*	MR LACOUCHE	*	
MR CROS		*	MR LEMPEUREUR		*
MR DU PLAA		*	MR BACOU		*
MR ETIENNE	*		MR ZENON		*
MR FALIP		*	MR MARCOS	*	
MR FONTES		*	MR TAILHADES	*	
MR FREY		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUTIER		*	MR AFFRE		*
MR MARTINEZ	*		MR ADMANT	*	
MR MESQUIDA		*	MR AURIOL		*
MR PAILHES		*	MR BARSSE	*	
MR TROPEANO		*	MR BOLTZ	*	
MME PETARD	*		MME CHAUDOIR	*	
MR VEZINHET		*	MR COSTA	*	
MR BUENO	*		MR GELY		*
MR FARRENC	*		MR DURO	*	
MR SOULAGE	*		MR LACAS	*	
MR GRANIER		*	MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

OBJET : COMPTE RENDU

Début de séance : 14 heures 30

DELIBERATION N° 1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 28 JUIN 2014

Le président soumet au Comité Syndical le compte rendu du comité syndical du 28 juin 2014.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **approuve le compte rendu.**

DELIBERATION N° 2 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

En application des dispositions législatives en vigueur, le président propose le débat d'orientation budgétaire pour 2015.

Globalement, le budget 2015 du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron s'équilibrerait en recette et en dépense à **667 000 €**.

Ce budget permettrait de poursuivre les missions du SMVOL en terme d'assistance technique auprès des structures locales d'action et en terme d'animation.

1. LES OPERATIONS DEJA ENGAGEES A POURSUIVRE :

Au cours de l'année 2015, l'équipe technique et administrative accompagnera, soit en tant que conducteur d'opération (CO), que d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou de maître d'ouvrage (MO), **150 opérations** sur le territoire des vallées de l'Orb et du Libron.

2. MISE EN ŒUVRE DES ETUDES ET ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT DE RIVIERE ET AU SAGE ORB LIBRON

En 2015, une seule étude sera engagée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron.

DIAGNOSTIC DE LA GRANDE MAÏRE : 120 000 € TTC. PART SMVOL : 14 400 €. PART CG34 : 9 600 €. AIDE AERMC : 96 000 €

Contexte

D'un point de vue fonctionnel, l'étang de la Grande Maïre correspond à l'ancien exutoire principal en mer du fleuve Orb. Evoluant au sein d'un large delta, les eaux de l'Orb s'écoulaient dans de vastes espaces marécageux, séparés de la mer par

un cordon dunaire. Les exutoires en mer de l'Orb étaient alors nombreux. Un étang saumâtre s'est ensuite développé en amont de ce grau.

L'assèchement des marais et la chenalisation de l'Orb afin d'exploiter les terres fertiles de son delta ont conduit progressivement à cloisonner ce milieu, cloisonnement renforcé ensuite par les protections des cultures en place contre les tempêtes marines.

Le fonctionnement actuel de cet espace est donc la résultante des aménagements successifs de l'espace lagunaire et de ses abords, dictés par des logiques différentes (drainage, protection contre les eaux salées, ouverture des espaces au pâturage, développement d'usages de loisirs et d'activités économiques...).

Le fonctionnement global actuel de ce milieu est complexe et méconnu. La réalisation d'un état des lieux transversal et circonstancié de cet étang est donc nécessaire pour définir, conformément au Document d'Objectif Natura 2000 approuvé fin 2009, une gestion concertée et durable de cet espace.

Description technique

Le diagnostic comprend la réalisation des analyses nécessaires à l'élaboration d'un état des lieux de la Grande Maire qui couvrira particulièrement les différentes facettes non encore analysées :

- Etat physique (Morphologie, évolution sédimentaire passée, cloisonnement...)
- Aspects qualitatifs (eaux, sédiments)
- Aspects quantitatifs (apports eaux douces, eaux salées, modes de gestion...)
- Equilibres associés (milieux connexes, faune, flore, activités humaines...).

Cet Etat des lieux se conclura par la mise en perspective des différentes composantes du fonctionnement de l'étang et l'élaboration d'un diagnostic permettant de définir son état actuel et réfléchir à ce que pourrait être le bon Etat écologique de l'étang. Ce diagnostic devra également caractériser l'impact des aménagements hydrauliques significatifs prévus dans la zone, de manière à valider leur pertinence et/ou de les amender si nécessaire.

Le cahier des charges de cette étude sera élaboré en partenariat avec l'Agence de l'Eau RMC.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 653 000 €

- **Les dépenses de fonctionnement courant : 533 000 €**
Ces frais sont supérieurs de 3 % à ceux de 2014. L'augmentation correspond à l'avancement des agents en place. Ces frais correspondent aux salaires et charges du personnel du Syndicat Mixte (1 animateur, un ingénieur hydraulicien, 4 techniciens et une secrétaire , et aux frais liés au fonctionnement de la structure (fournitures, assurances, carburants, téléphonie, ...)
- **Le budget des études et recherches : 120 000 €**
Ces crédits seront affectés à la réalisation des études détaillées dans le paragraphe précédent.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 14 000 €

Il s'agit d'équiper le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron du matériel de transport, de mobilier et d'informatique si nécessaire.

LES RECETTES

Les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour les postes de l'animateur SAGE et de l'animatrice Contrat de rivière et des quatre techniciens de rivière, sont maintenues. (50% salaire et charges)

Les études prévues seront subventionnées conformément aux plans de financement annoncés précédemment.

La partie non aidée par les partenaires est répartie par le Département de l'Hérault (40%) et les communes (60%).

La contribution des communes serait de l'ordre de 163 000 € (+3% par rapport à 2014).

Après en avoir débattu, le comité syndical prend acte du déroulement du débat d'orientation budgétaire 2015.

DELIBERATION N° 3 : PORTAGE DU PAEC ORB LIBRON PAR LE SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON

Dans le cadre de la mise en place du dispositif de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEc) au sein du programme des fonds européens FEADER (2014-2020), un appel à candidature a été lancé, sous l'autorité de gestion de la Région Languedoc-Roussillon, pour la constitution de Programmes Agro-environnementaux et Climatiques (PAEc).

Le PAEc doit, en Languedoc-Roussillon, intégrer quatre enjeux environnementaux majeurs : eau, biodiversité, zones humides et maintien de l'herbe. Pour chacun de ses enjeux, des Secteurs d'Interventions Prioritaires doivent être définis au sein du PAEc.

Le PAEc doit être porté par un seul opérateur local, chef de file du projet, qui en assurera l'élaboration, la concertation et les interfaces administratives et techniques sur la période 2015-2017.

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron est fortement impliqué sur son territoire, et ce depuis de nombreuses années, sur 3 des 4 enjeux fléchés par le PAEc : Eau, Zones Humides et Biodiversité.

Enjeu Eau : le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, appuyé de 3 animateurs territoriaux travaille activement sur cette thématique depuis plusieurs années, sur le Rieutord, le Taurou, le Lirou et le Libron, ainsi que sur l'AOC Faugères.

Zones humides et biodiversité : le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, après avoir réalisé l'inventaire des zones humides de l'Orb et du Libron, a affecté un poste à temps complet sur les zones humides et le SRCE.

Aussi, le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron est légitime et pertinent à être l'opérateur de ce **PAEc Orb-Libron**, en étroite partenariat avec la chambre d'agriculture, plus particulièrement compétente sur l'enjeu Herbe.

C'est pour cela que le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron souhaite se porter candidat pour être opérateur du Programme Agro-environnemental et Climatique « Orb-Libron », sur le territoire établi en concertation avec les structures partenaires et les PAEc voisins (voir carte ci-jointe).

Une convention entre le SMVOL et les structures partenaires du PAEc doit également être établie pour confier le rôle d'opérateur du PAEc au Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, pour positionner chaque structure partenaire dans le PAEc, ... (voir document en pièce jointe).

Le comité syndical, à l'unanimité, décide ::

- **d'accepter le positionnement du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron comme opérateur du PAEc Orb-Libron,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention inter-structures annexée au présent rapport ;**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à cette opération.**

DELIBERATION N° 4 : ANIMATION DES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES DEMANDE DE SUBVENTION

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron a décidé se porter candidat pour être opérateur du Programme Agro-environnemental et Climatique « Orb-Libron », sur le territoire établi en concertation avec les structures partenaires et les PAEc voisins.

Sur ce territoire, les Zones Humides représentent un enjeu fort. Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, après avoir réalisé l'inventaire des zones humides de l'Orb et du Libron, a affecté un poste à temps complet sur les zones humides et le Schéma Régional de Cohérence Environnementale.

S'étalant sur une superficie de plus de 2 900 ha à l'échelle des bassins versants de l'Orb et du Libron, ces zones humides traversent de nombreuses zones agricoles et présentent un intérêt patrimonial (fossés, canaux de drainage et d'irrigation, mares, ...) mais surtout environnemental (biodiversité, qualité de l'eau, ...).

Le PAEc 2015-2017 donne la possibilité de proposer sur ces zones humides, aux exploitants agricoles, des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques permettant de mieux gérer et de conserver ces zones humides, tout en percevant une aide pour le faire.

A titre d'exemples, nous retrouvons dans ces MAEc :

- l'entretien des ripisylves
- l'entretien des fossés et des rigoles
- création et entretien d'un couvert herbacé
- mise en place d'un paillage végétal ou biodégradable sur cultures maraîchères

Si ces mesures peuvent être intéressantes pour les exploitants agricoles, elles nécessitent sur le territoire d'être priorisées et hiérarchisées, d'un point de vue contractuel, surfacique mais également sur la localisation des secteurs d'actions prioritaires.

Pour réaliser ce travail et ainsi permettre dès 2015 à certains exploitants de contractualiser des MAEc Zones Humides, le SMVOL souhaite s'adjoindre l'assistance technique d'un cabinet spécialisé en agro-environnement pour construire avec lui une stratégie de territoire :

- hiérarchisation des enjeux à l'échelle du territoire
- définition et formulation d'objectifs opérationnels
- construction de mesures à destination des agriculteurs

- identification du potentiel de contractualisation et chiffrage,
- communication et sensibilisation des exploitants aux dispositifs proposés

Cette prestation, estimée à 7 050 € TTC, bénéficie des aides de l'Europe (40 %) et de l'Etat (40 %) dans le cadre de la mesure 323D « animation des mesures agro-environnementales territorialisées »

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser le président à solliciter, dans le cadre de la mesure 323D, l'Europe, à hauteur de 40% et l'Etat, à hauteur de 40%, pour le financement de cette prestation, estimée à 7 050 € TTC ;**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à cette opération.**

DELIBERATION N° 5 : APPEL A VOLONTARIAT DE SERVICE CIVIQUE

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **d'accepter le principe d'appel à volontariat de service civique pour un jeune, sur une période de 6 mois.**
- **D'autoriser le président à engager toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de ce volontariat.**

DELIBERATION N° 6 : INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR CHARGES DES FONCTION DE RECEVEURS DES COMMUNES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX PAR DECISION DE LEUR ASSEMBLEE DELIBERANTE

Conformément à l'article 3 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du conseil syndical pour préciser les conditions d'attribution de l'indemnité allouée aux comptables du trésor.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,**
- **D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an ;**
- **De préciser que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté ministériel précité et sera attribué au trésorier principal.**

QUESTIONS DIVERSES

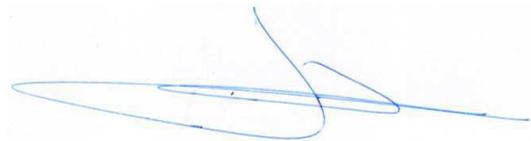
- 1. Le président informe que le comité d'agrément examinera la stratégie du SAGE Orb Libron le 5 février 2015**
- 2. Le Sous Préfet de Béziers effectuera une visite de la vallée de l'Orb lundi 1^{er} décembre**
- 3. Modification des statuts du SMVOL :**

Le président rappelle que, le 28 juin dernier, le comité syndical avait pris acte de la nécessité de modifier les statuts du SMVOL pour faire en sorte que les EPCI deviennent membres en lieu et place des communes.

Le président présente les principes de répartition des charges et de représentativité qui pourraient être retenus. Une réunion spécifique sera organisée avant la fin de l'année.

Béziers, le 9 décembre 2014

**Le Président du Syndicat Mixte
Des vallées de l'Orb et du Libron**



Jean Noël BADENAS

Preons soin de
notre territoire !



Syndicat Mixte des Vallées
de l'Orb et du Libron

Création de la compétence GEMAPI

QU'ELLE NOUVELLE ORGANISATION SUR LE TERRITOIRE ORB LIBRON ?

Impact pour le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron est dorénavant et déjà un EPTB. Il devra cependant modifier ses statuts de sorte que les EPCI du territoire adhèrent en lieu et place de leur communes membres. Les recommandations du comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée seront ainsi respectées et le conseil syndical sera ainsi composé :

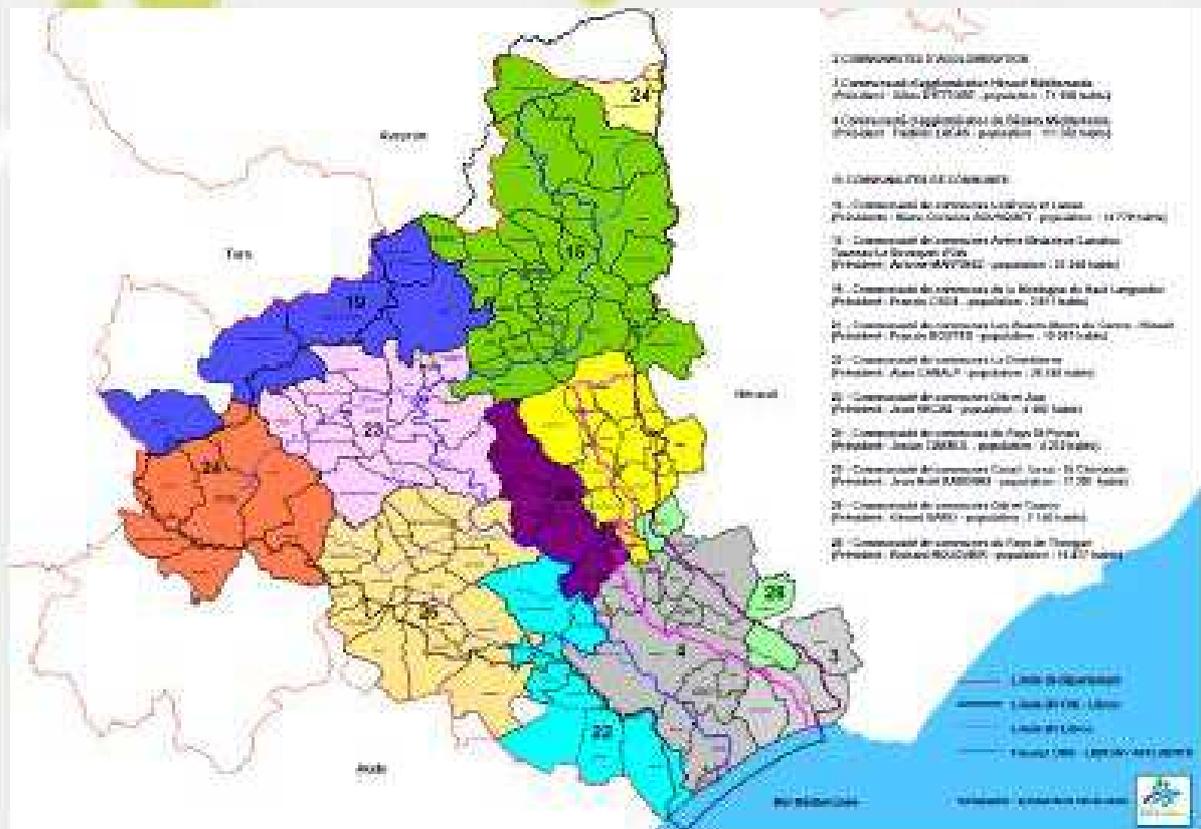
Du département de l'Hérault

Des 13 EPCI à fiscalité propre du territoire Orb Libron.



Création de la compétence GEMAPI

QU'ELLE NOUVELLE ORGANISATION SUR LE TERRITOIRE ORB LIBRON ?



Prenez soin de
notre territoire !



Syndicat Mixte des Vallées
de l'Orb et du Libron

QU'ELLE CLEF DE RÉPARTITION ?

PRINCIPE : DÉPARTEMENT 40% TERRITOIRE : 60%

LES EPCI « PRENNENT EN CHARGE » LES PARTICIPATIONS DES COMMUNES

EPCI	%
Hérault Méditerranée	2,59
Béziers Méditerranée	50,79
Avant Monts d'Orb	4,10
Grand Orb	15,48
Canal Lirou	7,20
Rt. Ponsat	0,73
Thouque	0,03
Orb Jaur	4,70
Lodévois Lantac	0,10
Haut Languedoc	0,73
Orb et Tarnou	1,07
La Domitienne	0,11
TOTAL	100,00

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON

COMITÉ SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2014

RAPPORT N° :	2
OBJET :	BUDGET PRIMITIF 2015

J'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif pour l'exercice 2015. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes, pour un montant total de **664 177.62 €**, répartis comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
653 567.89	653 567.89	10 609.13	10 609.13

Le budget présenté respecte les orientations budgétaires débattues le 21 novembre 2014.

La répartition par article est donnée dans le tableau de la page suivante.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 9 décembre 2014

Le Président du Syndicat Mixte
Des vallées de l'Orb et du Libron



Jean Noël BADENAS

BUDGET PRIMITIF 2015

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2015
	Intitulé	
60612	energie electricité	4 320,00
60622	Carburants	11 880,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 620,00
60636	Vêtements de travail	540,00
6064	Fournitures administratives	5 400,00
6065	Livres disques	500,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00
611	Contrat prestations de service	13 500,00
6122	Crédit bail mobilier	3 456,00
6132	location immobilière	3 240,00
61551	Matériel roulant	8 640,00
6156	Maintenance	12 960,00
616	Primes d'assurance	4 820,00
617	Etudes et recherches	126 776,70
6225	Indemnités au comptable	432,00
6231	Annonces et insertions	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 080,00
6236	Catalogues et imprimés	540,00
6237	Publications	5 400,00
6251	Voyages et déplacements	6 480,00
6261	Frais d'affranchissement	5 724,00
6262	Frais télécommunication	12 960,00
6E+05	Concours divers cotisation (COS)	3 780,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 104,00
6E+05	Cotisation CNFPT et	1 458,00
6E+05	Autres Impôts et Taxes	540,00
6E+05	Rémunération principale	259 200,00
64112	NBI supplément familial de traitement	3 888,00
64118	Autre Indemnité	10 000,00
6E+05	Rémunérations	0,00
6535	Formation	2 000,00
6E+05	URSAFF	34 560,00
6E+05	Cotisation caisses de retraite	51 840,00
6E+05	ASSEDIC	3 000,00
6456	versement au FNC	216,00
6475	Médecine du travail	540,00
6478	mutuelle	1 188,00
7E+05	Contribution cnfpt et cg	1 836,00
658	Charges diverses gestion courante	0,00
6218	Autres personnel extérieur	0,00
	Participation SMVOL autres collectivités	36 240,00
6811	Dotation aux amortissements immo inc	7 909,19
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	653 567,89

RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2015
	Intitulé	
70878	SMETOGA	0,00
70878	SIGAL	19 500,00
70878	SMETA	4 000,00
70878	SMDA	3 000,00
70878	BZLM	1 000,00
70878	SMBVA	0,00
74718	Autres subventions de l'Etat	0,00
74731	Participation statutaire cg34	107 500,00
74731	Participation statutaire cg34 études	9 600,00
74741	Participation statutaire communes	155 000,00
774	Europe	0,00
774	subvention région	0,00
7478	Autres (Agence Eau)	353 967,89
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	653 567,89

DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2015
	Intitulé	
2182	Matériel de transport	9 000,00
2183	Matériel bureau et informatique	1 609,73
2184	Mobilier	0,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	10 609,73
	TOTAL DEPENSES	664 177,62

RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2015
	Intitulé	
10222	FCTVA	2 700,44
28182	amortissement Matériel transport	5 867,00
28183	amortissement Matériel de bureau et informatique	1 491,95
28184	amortissement Mobilier	550,34
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	10 609,73
	TOTAL RECETTES	664 177,62

COTISATIONS 2015

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2015
	Intitulé	
60612	energie electricité	4 320,00
60622	Carburants	11 880,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 620,00
60636	Vêtements de travail	540,00
6064	Fournitures administratives	5 400,00
6065	Livres disques	500,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00
611	Contrat prestations de service	13 500,00
6122	Crédit bail mobilier	3 456,00
6132	location immobilière	3 240,00
61551	Matériel roulant	8 640,00
6156	Maintenance	12 960,00
616	Primes d'assurance	4 820,00
617	Etudes et recherches	126 776,70
6225	Indemnités au comptable	432,00
6231	Annonces et insertions	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 080,00
6236	Catalogues et imprimés	540,00
6237	Publications	5 400,00
6251	Voyages et déplacements	6 480,00
6261	Frais d'affranchissement	5 724,00
6262	Frais télécommunication	12 960,00
6E+05	Concours divers cotisation (COS)	3 780,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 104,00
6E+05	Cotisation CNFPT et	1 458,00
6E+05	Autres Impôts et Taxes	540,00
6E+05	Rémunération principale	259 200,00
64112	NBI supplément familial de traitement	3 888,00
64118	Autre Indemnité	10 000,00
6E+05	Rémunérations	0,00
6535	Formation	2 000,00
6E+05	URSAFF	34 560,00
6E+05	Cotisation caisses de retraite	51 840,00
6E+05	ASSEDIC	3 000,00
6456	versement au FNC	216,00
6475	Médecine du travail	540,00
6478	mutuelle	1 188,00
7E+05	Contribution cnfpt et cg	1 836,00
658	Charges diverses gestion courante	0,00
6218	Autres personnel extérieur	0,00
	Participation SMVOL autres collectivités	36 240,00
6811	Dotation aux amortissements immo inc	7 909,19
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	653 567,89

RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2015
	Intitulé	
70878	SMETOGA	0,00
70878	SIGAL	19 500,00
70878	SMETA	4 000,00
70878	SMDA	3 000,00
70878	BZLM	1 000,00
70878	SMBVA	0,00
74718	Autres subventions de l'Etat	0,00
74731	Participation statutaire cg34	107 500,00
74731	Participation statutaire cg34 études	9 600,00
74741	Participation statutaire communes	155 000,00
774	Europe	0,00
774	subvention région	0,00
7478	Autres (Agence Eau)	353 967,89
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	653 567,89

DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2015
	Intitulé	
2182	Matériel de transport	9 000,00
2183	Matériel bureau et informatique	1 609,73
2184	Mobilier	0,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	10 609,73
	TOTAL DEPENSES	664 177,62

RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2015
	Intitulé	
10222	FCTVA	2 700,44
28182	amortissement Matériel transport	5 867,00
28183	amortissement Matériel de bureau et informatique	1 491,95
28184	amortissement Mobilier	550,34
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	10 609,73
	TOTAL RECETTES	664 177,62

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON

COMITÉ SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2014

RAPPORT N° :	3
OBJET :	CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS LABEL « RIVIERE EN BON ETAT »

PREAMBULE – LES OBJECTIFS DU LABEL

La directive cadre sur l'eau de 2000 a défini le principe d'atteinte du bon état des rivières d'ici 2027 au plus tard. Depuis plus de 10 ans, les agences de l'eau et leurs partenaires, en premier lieu desquels les départements et les collectivités, ont concentré leurs efforts et leurs investissements sur la reconquête de la qualité des rivières.

Ces efforts portent leurs fruits – à titre d'exemple, la pollution organique en azote et en phosphore a été divisée par 10 en 20 ans. Mais les résultats sont souvent méconnus du grand public et les problèmes trouvent souvent plus d'échos que les réussites.

Face à ce constat, l'agence de l'eau a décidé de lancer, en partenariat avec les départements, un label sur le bon état des rivières, à destination du grand public. Ce label valorisera les maîtres d'ouvrage ayant mené des actions pour reconquérir la qualité de rivières.

Ce label a vocation à être attribué au plus grand nombre de rivières et être apposé sur des panneaux au niveau des principaux points d'accès publics à la rivière ainsi qu'en bordure de route aux croisements avec la rivière. Il complète le label « rivières sauvages » géré par le fond ERN (European River Nature) qui cible uniquement les rivières françaises les plus préservées.

LE LABEL « RIVIERE EN BON ETAT »



L'appellation « rivière en bon état » et l'idéogramme associé ont été enregistrés à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Le label, constitué de l'appellation « rivière en bon état » et de l'idéogramme associé, est ainsi une marque déposée dont l'agence de l'eau RMC est propriétaire.

L'agence de l'eau RMC fixe les critères d'attribution du label qui sont énoncés dans le paragraphe suivant. Elle est seule compétente pour l'attribuer sur son territoire administratif et sa décision est souveraine.

Le label est attribué à une rivière ou un tronçon d'une rivière selon la procédure énoncée dans le paragraphe suivant.

L'attribution du label par l'agence de l'eau RMC à un gestionnaire de rivière (syndicat de rivière...) confère au dit gestionnaire le droit d'utiliser gratuitement le label.

CRITERES D'ATTRIBUTION DU LABEL

Sont éligibles les rivières ou tronçons de rivières qui présentent un bon ou très bon état écologique, au sens de la directive cadre sur l'eau, mesuré sur trois années consécutives. Les mesures peuvent provenir du programme de surveillance réglementaire piloté par l'agence de l'eau RMC ou de programmes de suivi mis en œuvre par les acteurs locaux, en particulier les gestionnaires de rivières et les collectivités.

Les rivières ou tronçons de rivières éligibles font l'objet d'une expertise complémentaire de l'agence de l'eau RMC sur l'équilibre quantitatif de la ressource en eau de la rivière et sur les pressions hydromorphologiques. En effet, une rivière soumise à des prélèvements excessifs ou à des déformations physiques importantes (digues, seuils, berges rectifiées...) ne peut se voir attribuer le label.

L'agence apprécie enfin l'organisation mise en place par les acteurs locaux pour reconquérir le bon état. En effet, une gouvernance claire et efficace est indispensable pour garantir le maintien du bon état d'une rivière.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La labellisation est une démarche volontaire. Aussi, pour se voir attribuer le label, le gestionnaire d'une rivière (syndicats de rivière...) doit en faire la demande auprès du directeur général de l'agence de l'eau par lettre recommandée avec accusé de réception. Une copie de la demande doit être adressée au conseil général du département dans lequel se situe la rivière.

La demande doit contenir un dossier technique justifiant du respect des critères d'attribution du label énoncés ci-dessus.

Si après instruction par un comité de sélection interne à l'agence de l'eau RMC, une candidature est jugée recevable, le directeur général de l'agence de l'eau RMC attribue le label au gestionnaire de rivière.

Le label, et par voie de conséquence son droit d'usage, est attribué pour une durée de 3 ans au gestionnaire dès lors que ledit gestionnaire consent à signer une convention qui l'engage en particulier :

1. à utiliser l'appellation « rivière en bon état » et son idéogramme associé dans le respect de la charte graphique définie par l'agence de l'eau RMC ;
2. à conduire des actions d'information et de communication sur la labellisation de la rivière, en valorisant les actions menées et les résultats obtenus – il pourra en particulier apposer le label sur des panneaux au niveau des principaux points d'accès publics à la rivière ainsi qu'en bordure de route aux croisements avec la rivière ;
3. à transmettre une fois par an à l'agence de l'eau RMC une évaluation de l'état écologique de la rivière, conforme aux dispositions de la directive cadre sur l'eau, si la rivière n'est pas suivie par le programme de surveillance réglementaire piloté par l'agence de l'eau. Le bénéficiaire tiendra à disposition de l'agence de l'eau les données brutes et justificatifs correspondants ;
4. à contribuer activement au maintien du bon état écologique du cours d'eau, selon les critères de la directive cadre sur l'eau de 2000 ;
5. à cesser d'utiliser le label sur tout support de communication et à retirer tous les panneaux comportant le label en cas de retrait de l'attribution du label ;
6. à ne pas utiliser le label à des fins commerciales ;
7. à prendre en charge les coûts d'utilisation du label.

Le déclassement de l'état écologique de la rivière labellisée, au sens de la directive cadre sur l'eau, à un état moyen, mauvais ou médiocre une année, ou le non-respect des dispositions de la convention entraîne le retrait anticipé de l'attribution du label et la caducité de ladite convention. La décision de retrait du label est prise par le directeur général de l'agence de l'eau et notifiée au bénéficiaire par lettre recommandée

SUR QUELS TRONCONS DE COURS D'EAU POURRIONS NOUS CANDIDATER

Les résultats de la qualité physico chimique, couplés à une expertise morphologique des cours d'eau, nous conduisent à proposer 3 secteurs où le label pourrait être obtenu :

1. **L'Orb du barrage des Monts d'Orb à sa confluence avec la Mare**
2. **L'Orb de sa confluence avec le Jaur à sa confluence avec le Vernazobres**
3. **Le Jaur.**

Il vous est ainsi proposé :

- De déposer un dossier de candidature pour une labellisation « rivière en bon état » pour les 3 secteurs ci-dessus proposés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Béziers, le 9 décembre 2014
Le Président du Syndicat Mixte
Des vallées de l'Orb et du Libron**



Jean Noël BADENAS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON

COMITÉ SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2014

RAPPORT N° :	4
OBJET :	ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION STATUTAIRE DU SMVOL

Je vous rappelle que, le 28 juin dernier, ainsi que le 21 novembre dernier, le comité syndical a pris acte de la nécessité de modifier les statuts du SMVOL pour faire en sorte que les EPCI deviennent membres en lieu et place des communes.

La carte de la page suivante présente la future organisation du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, qui sera composé :

- Du Département de l'Hérault (40%)
- Des 12 EPCI à fiscalité propre du Territoire Orb Libron (60%)

Le Président propose de retenir les principes de répartition des charges et de représentativité suivants :

Répartition des charges :

Les EPCI reprennent les cotisations des communes qui adhèrent au SMVOL.

EPCI	%
COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS LARZAC	0.19
COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB	15.48
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAINT PONAIS	0.73
COMMUNAUTE DE COMMUNES ORB ET JAUR	4.70
COMMUNAUTE DE COMMUNES ORB ET TAUROU	3.97
COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAL LIROU SAINT CHINIAIS	7.78
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC	0.72
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA DOMITIENNE	8.22
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES AVANTS MONTS D'ORB	4.10
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THONGUE	0.83
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE	2.55
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE	50.73

Représentativité

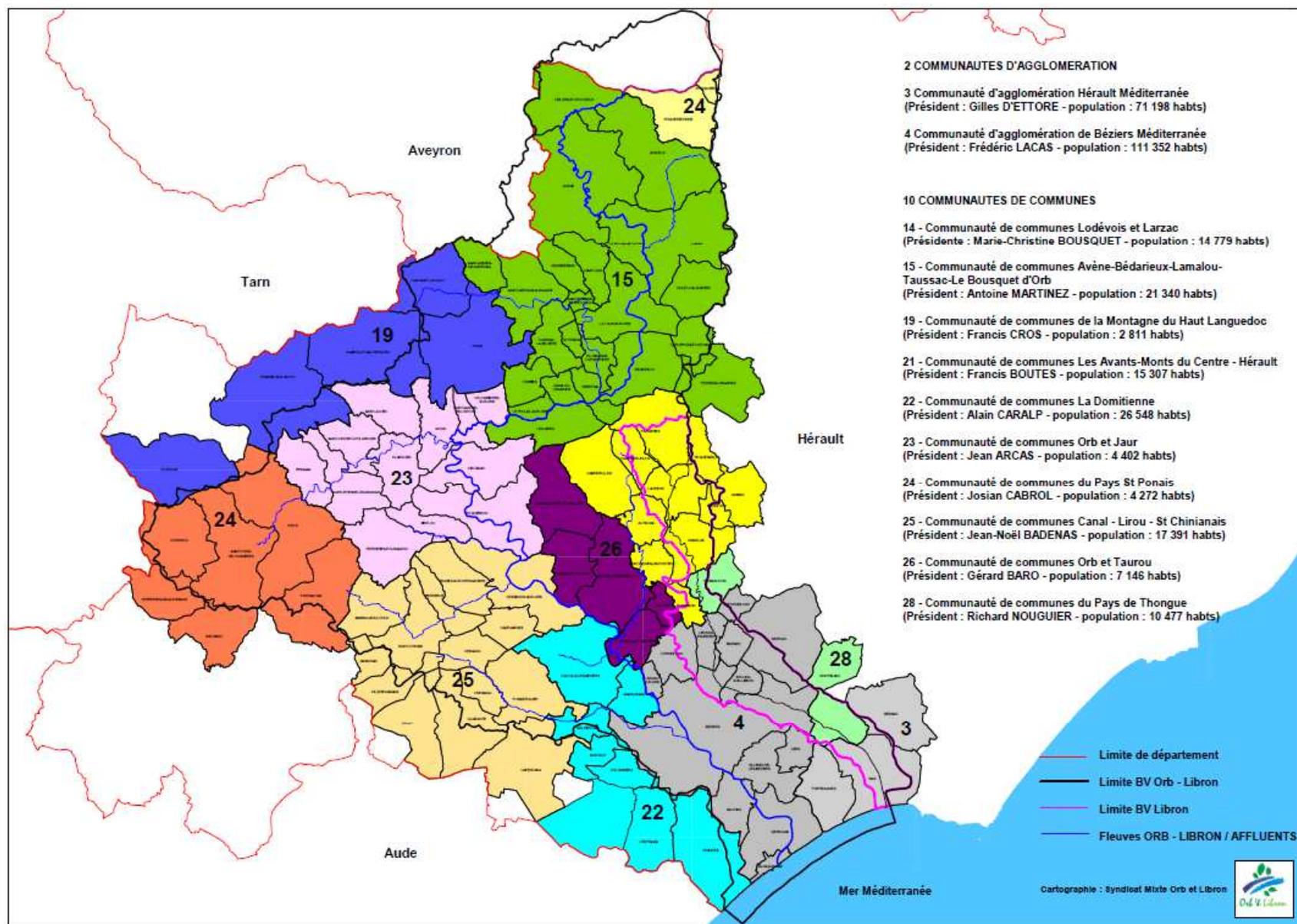
Le président propose de maintenir une représentativité du territoire proche de la représentativité actuelle :

EPCI	REPRESENTANTS
COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS LARZAC	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB	5
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAINT PONAIS	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES ORB ET JAUR	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES ORB ET TAUROU	3
COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAL LIROU SAINT CHINIAIS	2
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA DOMITIENNE	2
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES AVANTS MONTS D'ORB	3
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THONGUE	1
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE	1
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE	8

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Béziers, le 9 décembre 2014
Le Président du Syndicat Mixte
Des vallées de l'Orb et du Libron**

Jean Noël BADENAS



SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON

COMITÉ SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2014

RAPPORT N° :	5
OBJET :	DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2014

Les ajustements de crédits suivants sont nécessaires à l'exécution de notre budget 2014 :

Ligne budgétaire	Modification budgétaire proposée
617-833 : Etudes et recherches	-7 200.00 €
6453 – 833 : Cotisations aux caisses de retraites	+ 7 200.00 €
TOTAL	0 €

Il vous est proposé :

- De valider la décision modificative proposée

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 9 décembre 2014
Le Président du Syndicat Mixte
Des vallées de l'Orb et du Libron



Jean Noël BADENAS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2014

L'an Deux Mille Quatorze, le 19 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 6 novembre 2014.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR ARCAS	*		MR ROBIN	*	
MR BADENAS	*		MR GALONNIER		*
MR BOUTES	*		MR GUILLAUME	*	
MR VIDAL	*		MR SAUCEROTTE	*	
MR CABANEL		*	MR LACOUCHE	*	
MR CROS		*	MR LEMPEUREUR		*
MR DU PLAA		*	MR BACOU		*
MR ETIENNE	*		MR ZENON		*
MR FALIP	*		MR MARCOS	*	
MR FONTES		*	MR TAILHADES	*	
MR FREY		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUTIER		*	MR AFFRE		*
MR MARTINEZ	*		MR ADMANT	*	
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MR PAILHES	*		MR BARSSE	*	
MR TROPEANO		*	MR BOLTZ	*	
MME PETARD		*	MME CHAUDOIR		*
MR VEZINHET		*	MR COSTA	*	
MR BUENO		*	MR GELY		*
MR FARRENC	*		MR DURO		*
MR SOULAGE	*		MR LACAS		*
MR GRANIER		*	MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

DELIBERATION N°	1
OBJET :	COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 21 NOVEMBRE 2014

Le président soumet au Comité Syndical le compte rendu du comité syndical du 21 Novembre 2014.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- approuve le compte rendu.

Béziers, le 19 décembre 2014
Le Président
du Syndicat Mixte Des vallées de l'ORB et du LIBRON



Jean Noël BADENAS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
COMITE SYNDICAL DU 21 NOVEMBRE 2014

L'an Deux Mille Quatorze, le 21 Novembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 6 novembre 2014.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR ARCAS	*		MR ROBIN	*	*
MR BADENAS	*		MR GALONNIER		*
MR BOUTES	*		MR GUILLAUME	*	
MR VIDAL		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR CABANEL		*	MR LACOUCHE	*	
MR CROS		*	MR LEMPEUREUR		*
MR DU PLAA		*	MR BACOU		*
MR ETIENNE	*		MR ZENON		*
MR FALIP		*	MR MARCOS	*	
MR FONTES		*	MR TAILHADES	*	
MR FREY		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUTIER		*	MR AFFRE		*
MR MARTINEZ	*		MR ADMANT	*	
MR MESQUIDA		*	MR AURIOL		*
MR PAILHES		*	MR BARSSE	*	
MR TROPEANO		*	MR BOLTZ	*	
MME PETARD	*		MME CHAUDOIR	*	
MR VEZINHET		*	MR COSTA	*	
MR BUENO	*		MR GELY		*
MR FARRENC	*		MR DURO	*	
MR SOULAGE	*		MR LACAS	*	
MR GRANIER		*	MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

OBJET : **COMPTE RENDU**

Début de séance : 14 heures 30

DELIBERATION N° 1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 28 JUN 2014

Le président soumet au Comité Syndical le compte rendu du comité syndical du 28 juin 2014.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **approuve le compte rendu.**

DELIBERATION N° 2 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

En application des dispositions législatives en vigueur, le président propose le débat d'orientation budgétaire pour 2015.

Globalement, le budget 2015 du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron s'équilibrerait en recette et en dépense à **667 000 €**.

Ce budget permettrait de poursuivre les missions du SMVOL en terme d'assistance technique auprès des structures locales d'action et en terme d'animation.

1. LES OPERATIONS DEJA ENGAGEES A POURSUIVRE :

Au cours de l'année 2015, l'équipe technique et administrative accompagnera, soit en tant que conducteur d'opération (CO), que d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou de maître d'ouvrage (MO), **150** opérations sur le territoire des vallées de l'Orb et du Libron.

2. MISE EN ŒUVRE DES ETUDES ET ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT DE RIVIERE ET AU SAGE ORB LIBRON

En 2015, une seule étude sera engagée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron.

DIAGNOSTIC DE LA GRANDE MAÏRE : 120 000 € TTC. PART SMVOL : 14 400 €. PART CG34 : 9 600 €. AIDE AERMC : 96 000 €

Contexte

D'un point de vue fonctionnel, l'étang de la Grande Maïre correspond à l'ancien exutoire principal en mer du fleuve Orb. Evoluant au sein d'un large delta, les eaux de l'Orb s'écoulaient dans de vastes espaces marécageux, séparés de la mer par

un cordon dunaire. Les exutoires en mer de l'Orb étaient alors nombreux. Un étang saumâtre s'est ensuite développé en amont de ce grau.

L'assèchement des marais et la chenalisation de l'Orb afin d'exploiter les terres fertiles de son delta ont conduit progressivement à cloisonner ce milieu, cloisonnement renforcé ensuite par les protections des cultures en place contre les tempêtes marines.

Le fonctionnement actuel de cet espace est donc la résultante des aménagements successifs de l'espace lagunaire et de ses abords, dictés par des logiques différentes (drainage, protection contre les eaux salées, ouverture des espaces au pâturage, développement d'usages de loisirs et d'activités économiques...).

Le fonctionnement global actuel de ce milieu est complexe et méconnu. La réalisation d'un état des lieux transversal et circonstancié de cet étang est donc nécessaire pour définir, conformément au Document d'Objectif Natura 2000 approuvé fin 2009, une gestion concertée et durable de cet espace.

Description technique

Le diagnostic comprend la réalisation des analyses nécessaires à l'élaboration d'un état des lieux de la Grande Maire qui couvrira particulièrement les différentes facettes non encore analysées :

- Etat physique (Morphologie, évolution sédimentaire passée, cloisonnement...)
- Aspects qualitatifs (eaux, sédiments)
- Aspects quantitatifs (apports eaux douces, eaux salées, modes de gestion...)
- Equilibres associés (milieux connexes, faune, flore, activités humaines...).

Cet Etat des lieux se conclura par la mise en perspective des différentes composantes du fonctionnement de l'étang et l'élaboration d'un diagnostic permettant de définir son état actuel et réfléchir à ce que pourrait être le bon Etat écologique de l'étang. Ce diagnostic devra également caractériser l'impact des aménagements hydrauliques significatifs prévus dans la zone, de manière à valider leur pertinence et/ou de les amender si nécessaire.

Le cahier des charges de cette étude sera élaboré en partenariat avec l'Agence de l'Eau RMC.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 653 000 €

- **Les dépenses de fonctionnement courant : 533 000 €**
Ces frais sont supérieurs de 3 % à ceux de 2014. L'augmentation correspond à l'avancement des agents en place. Ces frais correspondent aux salaires et charges du personnel du Syndicat Mixte (1 animateur, un ingénieur hydraulicien, 4 techniciens et une secrétaire , et aux frais liés au fonctionnement de la structure (fournitures, assurances, carburants, téléphonie, ...)
- **Le budget des études et recherches : 120 000 €**
Ces crédits seront affectés à la réalisation des études détaillées dans le paragraphe précédent.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 14 000 €

Il s'agit d'équiper le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron du matériel de transport, de mobilier et d'informatique si nécessaire.

LES RECETTES

Les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour les postes de l'animateur SAGE et de l'animatrice Contrat de rivière et des quatre techniciens de rivière, sont maintenues. (50% salaire et charges)

Les études prévues seront subventionnées conformément aux plans de financement annoncés précédemment.

La partie non aidée par les partenaires est répartie par le Département de l'Hérault (40%) et les communes (60%).

La contribution des communes serait de l'ordre de 163 000 € (+3% par rapport à 2014).

Après en avoir débattu, le comité syndical prend acte du déroulement du débat d'orientation budgétaire 2015.

DELIBERATION N° 3 : PORTAGE DU PAEC ORB LIBRON PAR LE SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON

Dans le cadre de la mise en place du dispositif de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEc) au sein du programme des fonds européens FEADER (2014-2020), un appel à candidature a été lancé, sous l'autorité de gestion de la Région Languedoc-Roussillon, pour la constitution de Programmes Agro-environnementaux et Climatiques (PAEc).

Le PAEc doit, en Languedoc-Roussillon, intégrer quatre enjeux environnementaux majeurs : eau, biodiversité, zones humides et maintien de l'herbe. Pour chacun de ses enjeux, des Secteurs d'Interventions Prioritaires doivent être définis au sein du PAEc.

Le PAEc doit être porté par un seul opérateur local, chef de file du projet, qui en assurera l'élaboration, la concertation et les interfaces administratives et techniques sur la période 2015-2017.

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron est fortement impliqué sur son territoire, et ce depuis de nombreuses années, sur 3 des 4 enjeux fléchés par le PAEc : Eau, Zones Humides et Biodiversité.

Enjeu Eau : le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, appuyé de 3 animateurs territoriaux travaille activement sur cette thématique depuis plusieurs années, sur le Rieutord, le Taurou, le Lirou et le Libron, ainsi que sur l'AOC Faugères.

Zones humides et biodiversité : le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, après avoir réalisé l'inventaire des zones humides de l'Orb et du Libron, a affecté un poste à temps complet sur les zones humides et le SRCE.

Aussi, le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron est légitime et pertinent à être l'opérateur de ce **PAEc Orb-Libron**, en étroite partenariat avec la chambre d'agriculture, plus particulièrement compétente sur l'enjeu Herbe.

C'est pour cela que le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron souhaite se porter candidat pour être opérateur du Programme Agro-environnemental et Climatique « Orb-Libron », sur le territoire établi en concertation avec les structures partenaires et les PAEc voisins (voir carte ci-jointe).

Une convention entre le SMVOL et les structures partenaires du PAEc doit également être établie pour confier le rôle d'opérateur du PAEc au Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, pour positionner chaque structure partenaire dans le PAEc, ... (voir document en pièce jointe).

Le comité syndical, à l'unanimité, décide ::

- **d'accepter le positionnement du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron comme opérateur du PAEc Orb-Libron,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention inter-structures annexée au présent rapport ;**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à cette opération.**

DELIBERATION N° 4 : ANIMATION DES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES DEMANDE DE SUBVENTION

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron a décidé se porter candidat pour être opérateur du Programme Agro-environnemental et Climatique « Orb-Libron », sur le territoire établi en concertation avec les structures partenaires et les PAEc voisins.

Sur ce territoire, les Zones Humides représentent un enjeu fort. Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, après avoir réalisé l'inventaire des zones humides de l'Orb et du Libron, a affecté un poste à temps complet sur les zones humides et le Schéma Régional de Cohérence Environnementale.

S'étalant sur une superficie de plus de 2 900 ha à l'échelle des bassins versants de l'Orb et du Libron, ces zones humides traversent de nombreuses zones agricoles et présentent un intérêt patrimonial (fossés, canaux de drainage et d'irrigation, mares, ...) mais surtout environnemental (biodiversité, qualité de l'eau, ...).

Le PAEc 2015-2017 donne la possibilité de proposer sur ces zones humides, aux exploitants agricoles, des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques permettant de mieux gérer et de conserver ces zones humides, tout en percevant une aide pour le faire.

A titre d'exemples, nous retrouvons dans ces MAEc :

- l'entretien des ripisylves
- l'entretien des fossés et des rigoles
- création et entretien d'un couvert herbacé
- mise en place d'un paillage végétal ou biodégradable sur cultures maraîchères

Si ces mesures peuvent être intéressantes pour les exploitants agricoles, elles nécessitent sur le territoire d'être priorisées et hiérarchisées, d'un point de vue contractuel, surfacique mais également sur la localisation des secteurs d'actions prioritaires.

Pour réaliser ce travail et ainsi permettre dès 2015 à certains exploitants de contractualiser des MAEc Zones Humides, le SMVOL souhaite s'adjoindre l'assistance technique d'un cabinet spécialisé en agro-environnement pour construire avec lui une stratégie de territoire :

- hiérarchisation des enjeux à l'échelle du territoire
- définition et formulation d'objectifs opérationnels
- construction de mesures à destination des agriculteurs

- identification du potentiel de contractualisation et chiffrage,
- communication et sensibilisation des exploitants aux dispositifs proposés

Cette prestation, estimée à 7 050 € TTC, bénéficie des aides de l'Europe (40 %) et de l'Etat (40 %) dans le cadre de la mesure 323D « animation des mesures agro-environnementales territorialisées »

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser le président à solliciter, dans le cadre de la mesure 323D, l'Europe, à hauteur de 40% et l'Etat, à hauteur de 40%, pour le financement de cette prestation, estimée à 7 050 € TTC ;**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à cette opération.**

DELIBERATION N° 5 : APPEL A VOLONTARIAT DE SERVICE CIVIQUE

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **d'accepter le principe d'appel à volontariat de service civique pour un jeune, sur une période de 6 mois.**
- **D'autoriser le président à engager toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de ce volontariat.**

DELIBERATION N° 6 : INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR CHARGES DES FONCTION DE RECEVEURS DES COMMUNES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX PAR DECISION DE LEUR ASSEMBLEE DELIBERANTE

Conformément à l'article 3 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du conseil syndical pour préciser les conditions d'attribution de l'indemnité allouée aux comptables du trésor.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,**
- **D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an ;**
- **De préciser que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté ministériel précité et sera attribué au trésorier principal.**

QUESTIONS DIVERSES

- 1. Le président informe que le comité d'agrément examinera la stratégie du SAGE Orb Libron le 5 février 2015**
- 2. Le Sous Préfet de Béziers effectuera une visite de la vallée de l'Orb lundi 1^{er} décembre**
- 3. Modification des statuts du SMVOL :**

Le président rappelle que, le 28 juin dernier, le comité syndical avait pris acte de la nécessité de modifier les statuts du SMVOL pour faire en sorte que les EPCI deviennent membres en lieu et place des communes.

Le président présente les principes de répartition des charges et de représentativité qui pourraient être retenus. Une réunion spécifique sera organisée avant la fin de l'année.

Béziers, le 9 décembre 2014

**Le Président du Syndicat Mixte
Des vallées de l'Orb et du Libron**



Jean Noël BADENAS

Preons soin de
notre territoire !



Syndicat Mixte des Vallées
de l'Orb et du Libron

Création de la compétence GEMAPI

QU'ELLE NOUVELLE ORGANISATION SUR LE TERRITOIRE ORB LIBRON ?

Impact pour le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron est dorénavant et déjà un EPTB. Il devra cependant modifier ses statuts de sorte que les EPCI du territoire adhèrent en lieu et place de leur communes membres. Les recommandations du comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée seront ainsi respectées et le conseil syndical sera ainsi composé :

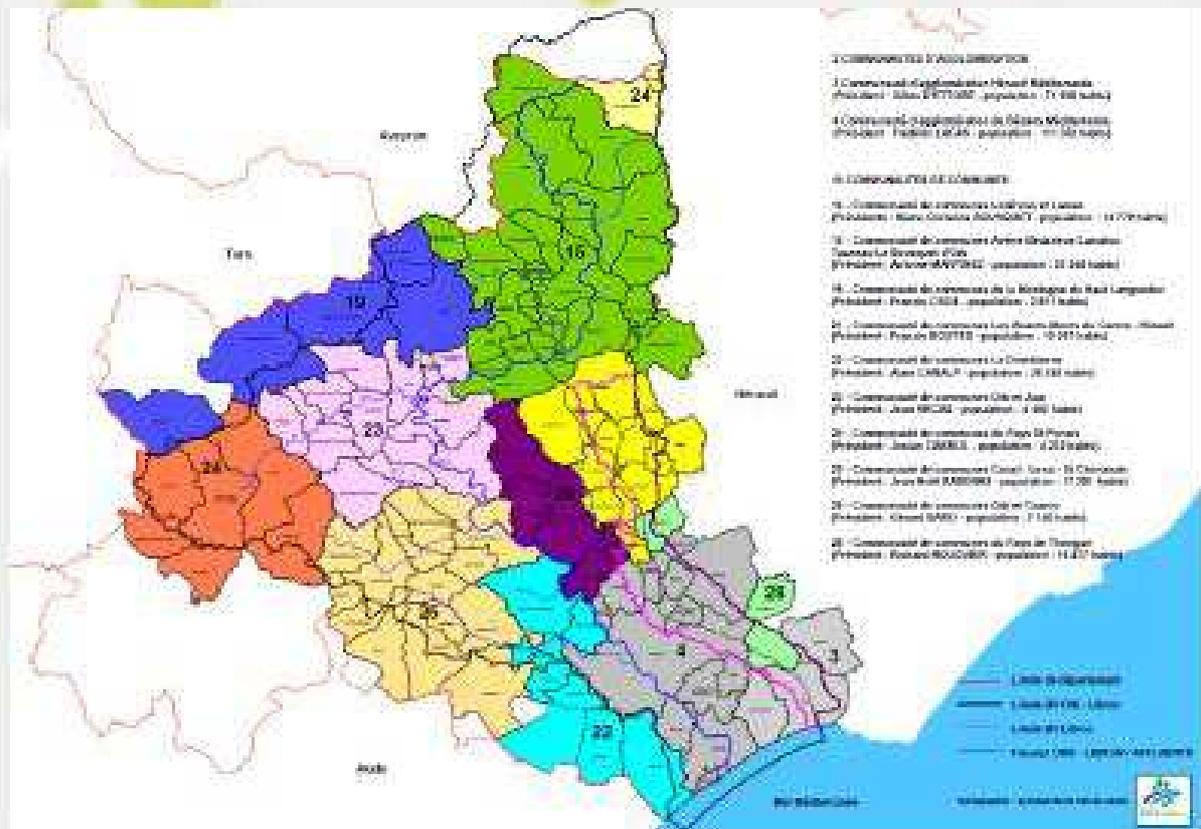
Du département de l'Hérault

Des 13 EPCI à fiscalité propre du territoire Orb Libron.



Création de la compétence GEMAPI

QU'ELLE NOUVELLE ORGANISATION SUR LE TERRITOIRE ORB LIBRON ?



Prenez soin de
notre territoire !



Syndicat Mixte des Vallées
de l'Orb et du Libron

QU'ELLE CLEF DE RÉPARTITION ?

PRINCIPE : DÉPARTEMENT 40% TERRITOIRE : 60%

LES EPCI « PRENNENT EN CHARGE » LES PARTICIPATIONS DES COMMUNES

EPCI	%
Hérault Méditerranée	2,59
Béziers Méditerranée	50,79
Avant Monts d'Orb	4,10
Grand Orb	15,48
Canal Lirou	7,20
Rt. Ponsat	0,73
Thouque	0,03
Orb Jaur	4,70
Lodévois Lantac	0,10
Haut Languedoc	0,73
Orb et Tarnou	1,07
La Domitienne	0,11
TOTAL	100,00

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2014

L'an Deux Mille Quatorze, le 19 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 6 novembre 2014.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR ARCAS	*		MR ROBIN	*	
MR BADENAS	*		MR GALONNIER		*
MR BOUTES	*		MR GUILLAUME	*	
MR VIDAL	*		MR SAUCEROTTE	*	
MR CABANEL		*	MR LACOUCHE	*	
MR CROS		*	MR LEMPEUREUR		*
MR DU PLAA		*	MR BACOU		*
MR ETIENNE	*		MR ZENON		*
MR FALIP	*		MR MARCOS	*	
MR FONTES		*	MR TAILHADES	*	
MR FREY		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUTIER		*	MR AFFRE		*
MR MARTINEZ	*		MR ADMANT	*	
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MR PAILHES	*		MR BARSSE	*	
MR TROPEANO		*	MR BOLTZ	*	
MME PETARD		*	MME CHAUDOIR		*
MR VEZINHET		*	MR COSTA	*	
MR BUENO		*	MR GELY		*
MR FARRENC	*		MR DURO		*
MR SOULAGE	*		MR LACAS		*
MR GRANIER		*	MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

DELIBERATION N°	2
OBJET :	BUDGET PRIMITIF 2015

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2015. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes, pour un montant total de **664 177.62 €**, répartis comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
653 567.89	653 567.89	10 609.73	10 609.73

Le budget présenté respecte les orientations budgétaires débattues le 21 novembre 2014.

La répartition par article est donnée dans le tableau de la page suivante.

Le comité syndical, à l'unanimité, vote le budget primitif 2015.

Béziers, le 9 décembre 2014

Le Président du Syndicat Mixte
Des vallées de l'Orb et du Libron

Jean Noël BADENAS

BUDGET PRIMITIF 2015

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2015
	Intitulé	
60612	energie electricité	4 320,00
60622	Carburants	11 880,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 620,00
60636	Vêtements de travail	540,00
6064	Fournitures administratives	5 400,00
6065	Livres disques	500,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00
611	Contrat prestations de service	13 500,00
6122	Crédit bail mobilier	3 456,00
6132	location immobilière	3 240,00
61551	Matériel roulant	8 640,00
6156	Maintenance	12 960,00
616	Primes d'assurance	4 820,00
617	Etudes et recherches	126 776,70
6225	Indemnités au comptable	432,00
6231	Annonces et insertions	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 080,00
6236	Catalogues et imprimés	540,00
6237	Publications	5 400,00
6251	Voyages et déplacements	6 480,00
6261	Frais d'affranchissement	5 724,00
6262	Frais télécommunication	12 960,00
6E+05	Concours divers cotisation (COS)	3 780,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 104,00
6E+05	Cotisation CNFPT et	1 458,00
6E+05	Autres Impôts et Taxes	540,00
6E+05	Rémunération principale	259 200,00
64112	NBI supplément familial de traitement	3 888,00
64118	Autre Indemnité	10 000,00
6E+05	Rémunérations	0,00
6535	Formation	2 000,00
6E+05	URSAFF	34 560,00
6E+05	Cotisation caisses de retraite	51 840,00
6E+05	ASSEDIC	3 000,00
6456	versement au FNC	216,00
6475	Médecine du travail	540,00
6478	mutuelle	1 188,00
7E+05	Contribution cnfpt et cg	1 836,00
658	Charges diverses gestion courante	0,00
6218	Autres personnel extérieur	0,00
	Participation SMVOL autres collectivités	36 240,00
6811	Dotation aux amortissements immo inc	7 909,19
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	653 567,89

RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2015
	Intitulé	
70878	SMETOGA	0,00
70878	SIGAL	19 500,00
70878	SMETA	4 000,00
70878	SMDA	3 000,00
70878	BZLM	1 000,00
70878	SMBVA	0,00
74718	Autres subventions de l'Etat	0,00
74731	Participation statutaire cg34	107 500,00
74731	Participation statutaire cg34 études	9 600,00
74741	Participation statutaire communes	155 000,00
774	Europe	0,00
774	subvention région	0,00
7478	Autres (Agence Eau)	353 967,89
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	653 567,89

DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2015
	Intitulé	
2182	Matériel de transport	9 000,00
2183	Matériel bureau et informatique	1 609,73
2184	Mobilier	0,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	10 609,73
	TOTAL DEPENSES	664 177,62

RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2015
	Intitulé	
10222	FCTVA	2 700,44
28182	amortissement Matériel transport	5 867,00
28183	amortissement Matériel de bureau et informatique	1 491,95
28184	amortissement Mobilier	550,34
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	10 609,73
	TOTAL RECETTES	664 177,62

COTISATIONS 2015

COMMUNE	Cot 2015	COMMUNE	Cot 2015
LES AIRES	1 295	RIOLS	582
AUTIGNAC	417	ROMIGUIERES	62
AVENE	649	ROQUEBRUN	1082
BABEAU-BOULDOUX	510	ROQUEREDONDE	273
BEDARIEUX	7 004	ROSIS	526
BERLOU	147	ST CHINIAN	2560
BEZIERS	53 500	ST ETIENNE D'ALBAGNAN	196
LE BOUSQUET D'ORB	2 884	ST ETIENNE ESTRECHOUX	588
CABREROLLES	175	ST GENIES DE VARENSAL	119
CAMBON ET SALVERGUES	105	ST GENIES DE FONTEDIT	541
CAMPLONG	128	ST GERVAIS SUR MARE	1597
CAPESTANG	1 620	ST JULIEN D'OLARGUES	443
CARLENCAS ET LEVAS	85	ST MARTIN DE L'ARÇON	257
CASTANET LE HAUT	353	ST NAZAIRE DE LADAREZ	320
CAUSSES ET VEYRAN	706	ST PONS	1020
CAZEDARNES	237	ST VINCENT D'OLARGUES	639
CAZOULS LES BEZIERS	3 794	SAUVIAN	3296
CEBAZAN	690	SERIGNAN	6520
CEILHES ET ROCOZELS	541	TAUSSAC LA BILLIERE	670
CERS	536	THEZAN LES BEZIERS	3451
CESSENON	3 550	LA TOUR SUR ORB	2266
COLOMBIERES SUR ORB	896	VALRAS PLAGES	6450
COLOMBIERS	1 520	VENDRES	1450
COMBES	268	VIEUSSAN	505
CORNEILHAN	1 030	VILLEMAGNE	897
COURNIOU	340	VILLENEUVE LES BEZIERS	3790
CREISSAN	984	TOTAL	155 000
DIO ET VALQUIERES	88		
FERRIERE-POUSSAROU	41		
FRAISSE SUR AGOUT	268		
GRAISSESSAC	371		
HEREPIAN	1 600		
JONCELS	412		
LAMALOU LES BAINS	2 678		
LESPIGNAN	1 514		
LIGNAN	2 426		
LUNAS	1 365		
MAGALAS	1 082		
MARAUSSAN	2 786		
MAUREILHAN	1 854		
MONS LA TRIVALLE	1 025		
MONTADY	1 391		
MURVIEL LES BEZIERS	2 142		
OLARGUES	1 102		
PAILHES	278		
PARDAILHAN	345		
PIERRERUE	567		
PORTIRAGNES	2 070		
POUJOL SUR ORB	1 051		
LE PRADAL	355		
PRADES SUR VERNAZOBR	510		
PREMIAN	803		
PUIMISSON	464		
PUISSERGUIER	2 348		

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2014

L'an Deux Mille Quatorze, le 19 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 6 novembre 2014.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR ARCAS	*		MR ROBIN	*	
MR BADENAS	*		MR GALONNIER		*
MR BOUTES	*		MR GUILLAUME	*	
MR VIDAL	*		MR SAUCEROTTE	*	
MR CABANEL		*	MR LACOUCHE	*	
MR CROS		*	MR LEMPEUREUR		*
MR DU PLAA		*	MR BACOU		*
MR ETIENNE	*		MR ZENON		*
MR FALIP	*		MR MARCOS	*	
MR FONTES		*	MR TAILHADES	*	
MR FREY		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUTIER		*	MR AFFRE		*
MR MARTINEZ	*		MR ADMANT	*	
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MR PAILHES	*		MR BARSSE	*	
MR TROPEANO		*	MR BOLTZ	*	
MME PETARD		*	MME CHAUDOIR		*
MR VEZINHET		*	MR COSTA	*	
MR BUENO		*	MR GELY		*
MR FARRENC	*		MR DURO		*
MR SOULAGE	*		MR LACAS		*
MR GRANIER		*	MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

DELIBERATION N°	3
OBJET :	CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS LABEL « RIVIERE EN BON ETAT »

PREAMBULE – LES OBJECTIFS DU LABEL

La directive cadre sur l'eau de 2000 a défini le principe d'atteinte du bon état des rivières d'ici 2027 au plus tard. Depuis plus de 10 ans, les agences de l'eau et leurs partenaires, en premier lieu desquels les départements et les collectivités, ont concentré leurs efforts et leurs investissements sur la reconquête de la qualité des rivières.

Ces efforts portent leurs fruits – à titre d'exemple, la pollution organique en azote et en phosphore a été divisée par 10 en 20 ans. Mais les résultats sont souvent méconnus du grand public et les problèmes trouvent souvent plus d'échos que les réussites.

Face à ce constat, l'agence de l'eau a décidé de lancer, en partenariat avec les départements, un label sur le bon état des rivières, à destination du grand public. Ce label valorisera les maîtres d'ouvrage ayant mené des actions pour reconquérir la qualité de rivières.

Ce label a vocation à être attribué au plus grand nombre de rivières et être apposé sur des panneaux au niveau des principaux points d'accès publics à la rivière ainsi qu'en bordure de route aux croisements avec la rivière. Il complète le label « rivières sauvages » géré par le fond ERN (European River Nature) qui cible uniquement les rivières françaises les plus préservées.

LE LABEL « RIVIERE EN BON ETAT »



L'appellation « rivière en bon état » et l'idéogramme associé ont été enregistrés à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Le label, constitué de l'appellation « rivière en bon état » et de l'idéogramme associé, est ainsi une marque déposée dont l'agence de l'eau RMC est propriétaire.

L'agence de l'eau RMC fixe les critères d'attribution du label qui sont énoncés dans le paragraphe suivant. Elle est seule compétente pour l'attribuer sur son territoire administratif et sa décision est souveraine.

Le label est attribué à une rivière ou un tronçon d'une rivière selon la procédure énoncée dans le paragraphe suivant.

L'attribution du label par l'agence de l'eau RMC à un gestionnaire de rivière (syndicat de rivière...) confère au dit gestionnaire le droit d'utiliser gratuitement le label.

CRITERES D'ATTRIBUTION DU LABEL

Sont éligibles les rivières ou tronçons de rivières qui présentent un bon ou très bon état écologique, au sens de la directive cadre sur l'eau, mesuré sur trois années consécutives. Les mesures peuvent provenir du programme de surveillance réglementaire piloté par l'agence de l'eau RMC ou de programmes de suivi mis en œuvre par les acteurs locaux, en particulier les gestionnaires de rivières et les collectivités.

Les rivières ou tronçons de rivières éligibles font l'objet d'une expertise complémentaire de l'agence de l'eau RMC sur l'équilibre quantitatif de la ressource en eau de la rivière et sur les pressions hydromorphologiques. En effet, une rivière soumise à des prélèvements excessifs ou à des déformations physiques importantes (digues, seuils, berges rectifiées...) ne peut se voir attribuer le label.

L'agence apprécie enfin l'organisation mise en place par les acteurs locaux pour reconquérir le bon état. En effet, une gouvernance claire et efficace est indispensable pour garantir le maintien du bon état d'une rivière.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La labellisation est une démarche volontaire. Aussi, pour se voir attribuer le label, le gestionnaire d'une rivière (syndicats de rivière...) doit en faire la demande auprès du directeur général de l'agence de l'eau par lettre recommandée avec accusé de réception. Une copie de la demande doit être adressée au conseil général du département dans lequel se situe la rivière.

La demande doit contenir un dossier technique justifiant du respect des critères d'attribution du label énoncés ci-dessus.

Si après instruction par un comité de sélection interne à l'agence de l'eau RMC, une candidature est jugée recevable, le directeur général de l'agence de l'eau RMC attribue le label au gestionnaire de rivière.

Le label, et par voie de conséquence son droit d'usage, est attribué pour une durée de 3 ans au gestionnaire dès lors que ledit gestionnaire consent à signer une convention qui l'engage en particulier :

1. à utiliser l'appellation « rivière en bon état » et son idéogramme associé dans le respect de la charte graphique définie par l'agence de l'eau RMC ;
2. à conduire des actions d'information et de communication sur la labellisation de la rivière, en valorisant les actions menées et les résultats obtenus – il pourra en particulier apposer le label sur des panneaux au niveau des principaux points d'accès publics à la rivière ainsi qu'en bordure de route aux croisements avec la rivière ;
3. à transmettre une fois par an à l'agence de l'eau RMC une évaluation de l'état écologique de la rivière, conforme aux dispositions de la directive cadre sur l'eau, si la rivière n'est pas suivie par le programme de surveillance réglementaire piloté par l'agence de l'eau. Le bénéficiaire tiendra à disposition de l'agence de l'eau les données brutes et justificatifs correspondants ;
4. à contribuer activement au maintien du bon état écologique du cours d'eau, selon les critères de la directive cadre sur l'eau de 2000 ;
5. à cesser d'utiliser le label sur tout support de communication et à retirer tous les panneaux comportant le label en cas de retrait de l'attribution du label ;
6. à ne pas utiliser le label à des fins commerciales ;
7. à prendre en charge les coûts d'utilisation du label.

Le déclassement de l'état écologique de la rivière labellisée, au sens de la directive cadre sur l'eau, à un état moyen, mauvais ou médiocre une année, ou le non-respect des dispositions de la convention entraîne le retrait anticipé de l'attribution du label et la caducité de ladite convention. La décision de retrait du label est prise par le directeur général de l'agence de l'eau et notifiée au bénéficiaire par lettre recommandée

SUR QUELS TRONCONS DE COURS D'EAU POURRIONS NOUS CANDIDATER

Les résultats de la qualité physico chimique, couplés à une expertise morphologique des cours d'eau, nous conduisent à proposer 3 secteurs où le label pourrait être obtenu :

1. **L'Orb du barrage des Monts d'Orb à sa confluence avec la Mare**
2. **L'Orb de sa confluence avec le Jaur à sa confluence avec le Vernazobres**
3. **Le Jaur.**

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De déposer un dossier de candidature pour une labellisation « rivière en bon état » pour les 3 secteurs ci-dessus proposés.

Béziers, le 9 décembre 2014

**Le Président du Syndicat Mixte
Des vallées de l'Orb et du Libron**

A blue ink signature of Jean Noël BADENAS, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a short vertical stroke.

Jean Noël BADENAS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2014

L'an Deux Mille Quatorze, le 19 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 6 novembre 2014.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR ARCAS	*		MR ROBIN	*	
MR BADENAS	*		MR GALONNIER		*
MR BOUTES	*		MR GUILLAUME	*	
MR VIDAL	*		MR SAUCEROTTE	*	
MR CABANEL		*	MR LACOUCHE	*	
MR CROS		*	MR LEMPEUREUR		*
MR DU PLAA		*	MR BACOU		*
MR ETIENNE	*		MR ZENON		*
MR FALIP	*		MR MARCOS	*	
MR FONTES		*	MR TAILHADES	*	
MR FREY		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUTIER		*	MR AFFRE		*
MR MARTINEZ	*		MR ADMANT	*	
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MR PAILHES	*		MR BARSSE	*	
MR TROPEANO		*	MR BOLTZ	*	
MME PETARD		*	MME CHAUDOIR		*
MR VEZINHET		*	MR COSTA	*	
MR BUENO		*	MR GELY		*
MR FARRENC	*		MR DURO		*
MR SOULAGE	*		MR LACAS		*
MR GRANIER		*	MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

DELIBERATION N°	4
OBJET :	CHANTIER DE MODIFICATION DES STATUTS DU SMVOL

Le président rappelle que, le 28 juin dernier, ainsi que le 21 novembre dernier, le comité syndical a pris acte de la nécessité de modifier les statuts du SMVOL pour faire en sorte que les EPCI deviennent membres en lieu et place des communes. La carte de la page suivante présente la future organisation du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, qui serait composé :

- Du Département de l'Hérault (40%)
- Des 12 EPCI à fiscalité propre du Territoire Orb Libron (60%)

Le Président propose de retenir les principes de répartition des charges et de représentativité suivants :

Répartition des charges :

Les EPCI reprennent les cotisations des communes qui adhèrent au SMVOL.

EPCI	%
COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS LARZAC	0.19
COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB	15.48
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAINT PONAIS	0.73
COMMUNAUTE DE COMMUNES ORB ET JAUR	4.70
COMMUNAUTE DE COMMUNES ORB ET TAUROU	3.97
COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAL LIROU SAINT CHINIANAIS	7.78
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC	0.72
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA DOMITIENNE	8.22
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES AVANTS MONTS D'ORB	4.10
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THONGUE	0.83
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE	2.55
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE	50.73

Représentativité

Le président propose de maintenir une représentativité du territoire proche de la représentativité actuelle :

EPCI	REPRESENTANTS
COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS LARZAC	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB	5
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAINT PONAIS	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES ORB ET JAUR	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES ORB ET TAUROU	3
COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAL LIROU SAINT CHINIANAIS	2
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA DOMITIENNE	2
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES AVANTS MONTS D'ORB	3
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THONGUE	1
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE	1
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE	8

Le Président précise que la présente proposition a été présentée à 9 des 12 EPCI concernée et que La communauté de communes Lodévois Larzac, La Communauté de communes du Pays de Thongue et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée seront prochainement rencontrés.

Une fois l'ensemble des EPCI rencontrés, le comité syndical se positionnera définitivement sur ces principes, préalablement à l'engagement de la procédure.

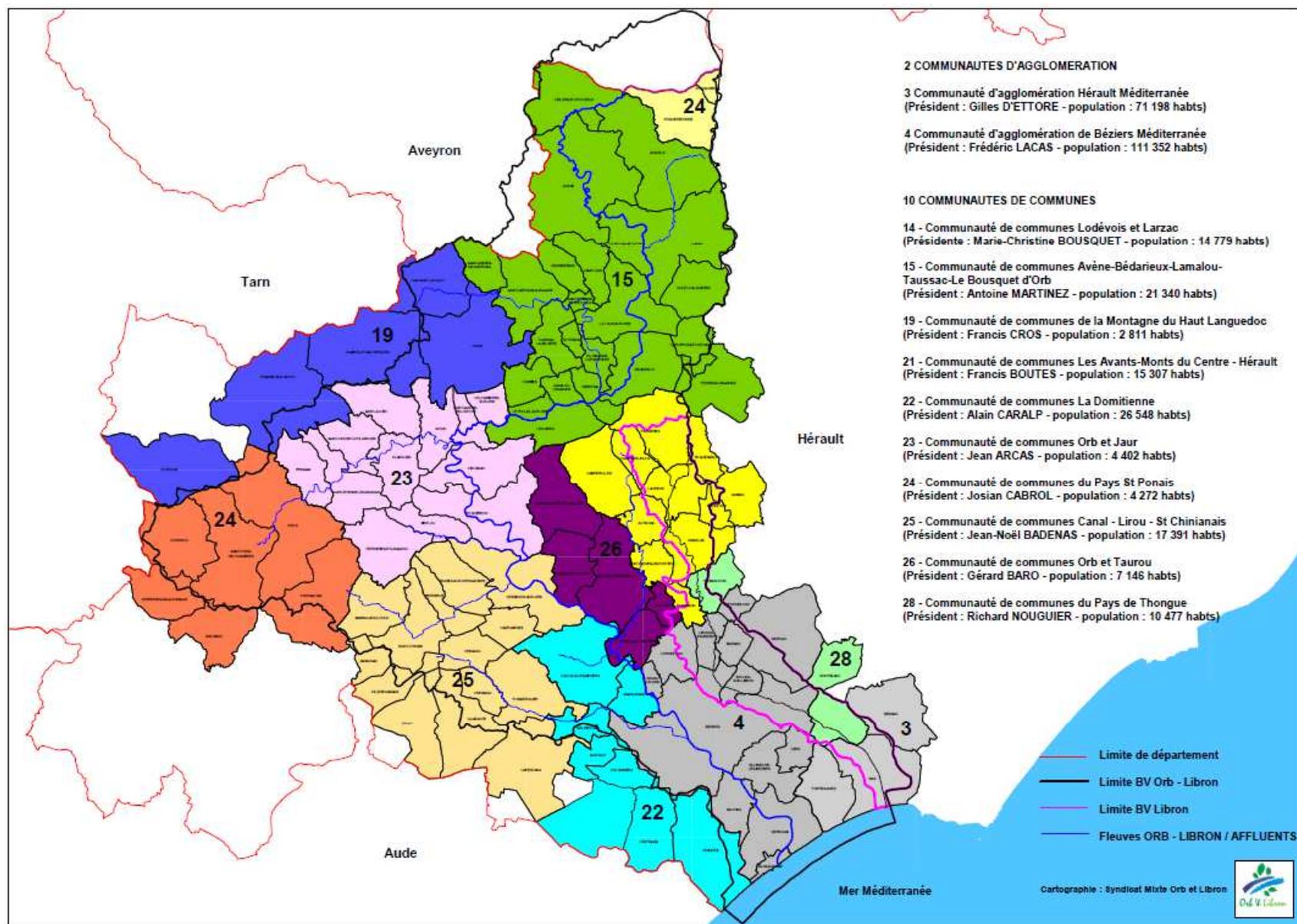
Le comité syndical, à l'unanimité, Prend acte de cette proposition.

Béziers, le 9 décembre 2014

**Le Président du Syndicat Mixte
Des vallées de l'Orb et du Libron**



Jean Noël BADENAS



SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2014

L'an Deux Mille Quatorze, le 19 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 6 novembre 2014.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR ARCAS	*		MR ROBIN	*	
MR BADENAS	*		MR GALONNIER		*
MR BOUTES	*		MR GUILLAUME	*	
MR VIDAL	*		MR SAUCEROTTE	*	
MR CABANEL		*	MR LACOUCHE	*	
MR CROS		*	MR LEMPEUREUR		*
MR DU PLAA		*	MR BACOU		*
MR ETIENNE	*		MR ZENON		*
MR FALIP	*		MR MARCOS	*	
MR FONTES		*	MR TAILHADES	*	
MR FREY		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUTIER		*	MR AFFRE		*
MR MARTINEZ	*		MR ADMANT	*	
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MR PAILHES	*		MR BARSSE	*	
MR TROPEANO		*	MR BOLTZ	*	
MME PETARD		*	MME CHAUDOIR		*
MR VEZINHET		*	MR COSTA	*	
MR BUENO		*	MR GELY		*
MR FARRENC	*		MR DURO		*
MR SOULAGE	*		MR LACAS		*
MR GRANIER		*	MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

DELIBERATION N°	5
OBJET :	DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2014

Le comité syndical valide à l'unanimité la décision modificative n° 1 au budget 2014.

Ligne budgétaire	Modification budgétaire proposée
617-833 : Etudes et recherches	-7 200.00 €
6453 – 833 : Cotisations aux caisses de retraites	+ 7 200.00 €
TOTAL	0 €

Béziers, le 9 décembre 2014

Le Président du Syndicat Mixte
Des vallées de l'Orb et du Libron

Jean Noël BADENAS

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2014**

L'an Deux Mille Quatorze, le 19 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 6 novembre 2014.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR ARCAS	*		MR ROBIN	*	
MR BADENAS	*		MR GALONNIER		*
MR BOUTES	*		MR GUILLAUME	*	
MR VIDAL	*		MR SAUCEROTTE	*	
MR CABANEL		*	MR LACOUCHE	*	
MR CROS		*	MR LEMPEUREUR		*
MR DU PLAA		*	MR BACOU		*
MR ETIENNE	*		MR ZENON		*
MR FALIP	*		MR MARCOS	*	
MR FONTES		*	MR TAILHADES	*	
MR FREY		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUTIER		*	MR AFFRE		*
MR MARTINEZ	*		MR ADMANT	*	
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MR PAILHES	*		MR BARSSE	*	
MR TROPEANO		*	MR BOLTZ	*	
MME PETARD		*	MME CHAUDOIR		*
MR VEZINHET		*	MR COSTA	*	
MR BUENO		*	MR GELY		*
MR FARRENC	*		MR DURO		*
MR SOULAGE	*		MR LACAS		*
MR GRANIER		*	MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

OBJET :

COMPTE RENDU

Début de séance : 14 heures 30.

DELIBERATION N°1 : COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 21 NOVEMBRE 2014

Le président soumet au Comité Syndical le compte rendu du comité syndical du 21 Novembre 2014.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **approuve le compte rendu.**

DELIBERATION N°2 : BUDGET PRIMITIF 2015

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2015. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes, pour un montant total de **664 177.62 €**, répartis comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
653 567.89	653 567.89	10 609.73	10 609.73

Le budget présenté respecte les orientations budgétaires débattues le 21 novembre 2014.

La répartition par article est donnée dans le tableau de la page suivante.

Le comité syndical, à l'unanimité, vote le budget primitif 2015.

BUDGET PRIMITIF 2015

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2015
	Intitulé	
60612	energie electricité	4 320,00
60622	Carburants	11 880,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 620,00
60636	Vêtements de travail	540,00
6064	Fournitures administratives	5 400,00
6065	Livres disques	500,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00
611	Contrat prestations de service	13 500,00
6122	Crédit bail mobilier	3 456,00
6132	location immobilière	3 240,00
61551	Matériel roulant	8 640,00
6156	Maintenance	12 960,00
616	Primes d'assurance	4 820,00
617	Etudes et recherches	126 776,70
6225	Indemnités au comptable	432,00
6231	Annonces et insertions	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 080,00
6236	Catalogues et imprimés	540,00
6237	Publications	5 400,00
6251	Voyages et déplacements	6 480,00
6261	Frais d'affranchissement	5 724,00
6262	Frais télécommunication	12 960,00
6E+05	Concours divers cotisation (COS)	3 780,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 104,00
6E+05	Cotisation CNFPT et	1 458,00
6E+05	Autres Impôts et Taxes	540,00
6E+05	Rémunération principale	259 200,00
64112	NBI supplément familial de traitement	3 888,00
64118	Autre Indemnité	10 000,00
6E+05	Rémunérations	0,00
6535	Formation	2 000,00
6E+05	URSAFF	34 560,00
6E+05	Cotisation caisses de retraite	51 840,00
6E+05	ASSEDIC	3 000,00
6456	versement au FNC	216,00
6475	Médecine du travail	540,00
6478	mutuelle	1 188,00
7E+05	Contribution cnfpt et cg	1 836,00
658	Charges diverses gestion courante	0,00
6218	Autres personnel extérieur	0,00
	Participation SMVOL autres collectivités	36 240,00
6811	Dotation aux amortissements immo inc	7 909,19
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	653 567,89

RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2015
	Intitulé	
70878	SMETOGA	0,00
70878	SIGAL	19 500,00
70878	SMETA	4 000,00
70878	SMDA	3 000,00
70878	BZLM	1 000,00
70878	SMBVA	0,00
74718	Autres subventions de l'Etat	0,00
74731	Participation statutaire cg34	107 500,00
74731	Participation statutaire cg34 études	9 600,00
74741	Participation statutaire communes	155 000,00
774	Europe	0,00
774	subvention région	0,00
7478	Autres (Agence Eau)	353 967,89
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	653 567,89

DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2015
	Intitulé	
2182	Matériel de transport	9 000,00
2183	Matériel bureau et informatique	1 609,73
2184	Mobilier	0,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	10 609,73
	TOTAL DEPENSES	664 177,62

RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2015
	Intitulé	
10222	FCTVA	2 700,44
28182	amortissement Matériel transport	5 867,00
28183	amortissement Matériel de bureau et informatique	1 491,95
28184	amortissement Mobilier	550,34
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	10 609,73
	TOTAL RECETTES	664 177,62

COTISATIONS 2015

COMMUNE	Cot 2015	COMMUNE	Cot 2015
LES AIRES	1 295	RIOLS	582
AUTIGNAC	417	ROMIGUIERES	62
AVENE	649	ROQUEBRUN	1082
BABEAU-BOULDOUX	510	ROQUEREDONDE	273
BEDARIEUX	7 004	ROSIS	526
BERLOU	147	ST CHINIAN	2560
BEZIERS	53 500	ST ETIENNE D'ALBAGNAN	196
LE BOUSQUET D'ORB	2 884	ST ETIENNE ESTRECHOUX	588
CABREROLLES	175	ST GENIES DE VARENSAL	119
CAMBON ET SALVERGUES	105	ST GENIES DE FONTEDIT	541
CAMPLONG	128	ST GERVAIS SUR MARE	1597
CAPESTANG	1 620	ST JULIEN D'OLARGUES	443
CARLENCAS ET LEVAS	85	ST MARTIN DE L'ARÇON	257
CASTANET LE HAUT	353	ST NAZAIRE DE LADAREZ	320
CAUSSES ET VEYRAN	706	ST PONS	1020
CAZEDARNES	237	ST VINCENT D'OLARGUES	639
CAZOULS LES BEZIERS	3 794	SAUVIAN	3296
CEBAZAN	690	SERIGNAN	6520
CEILHES ET ROCOZELS	541	TAUSSAC LA BILLIERE	670
CERS	536	THEZAN LES BEZIERS	3451
CESSENON	3 550	LA TOUR SUR ORB	2266
COLOMBIERES SUR ORB	896	VALRAS PLAGES	6450
COLOMBIERS	1 520	VENDRES	1450
COMBES	268	VIEUSSAN	505
CORNEILHAN	1 030	VILLEMAGNE	897
COURNIOU	340	VILLENEUVE LES BEZIERS	3790
CREISSAN	984	TOTAL	155 000
DIO ET VALQUIERES	88		
FERRIERE-POUSSAROU	41		
FRAISSE SUR AGOUT	268		
GRAISSESSAC	371		
HEREPIAN	1 600		
JONCELS	412		
LAMALOU LES BAINS	2 678		
LESPIGNAN	1 514		
LIGNAN	2 426		
LUNAS	1 365		
MAGALAS	1 082		
MARAUSSAN	2 786		
MAUREILHAN	1 854		
MONS LA TRIVALLE	1 025		
MONTADY	1 391		
MURVIEL LES BEZIERS	2 142		
OLARGUES	1 102		
PAILHES	278		
PARDAILHAN	345		
PIERRERUE	567		
PORTIRAGNES	2 070		
POUJOL SUR ORB	1 051		
LE PRADAL	355		
PRADES SUR VERNAZOBR	510		
PREMIAN	803		
PUIMISSON	464		
PUISSERGUIER	2 348		

DELIBERATION N°3 : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS LABEL « RIVIERE EN BON ETAT »

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

De déposer un dossier de candidature pour une labellisation « rivière en bon état » pour les 3 secteurs ci-dessous proposés :

- a. **L'Orb du barrage des Monts d'Orb à sa confluence avec la Mare**
- b. **L'Orb de sa confluence avec le Jaur à sa confluence avec le Vernazobres**
- c. **Le Jaur.**

DELIBERATION N°4 : CHANTIER DE MODIFICATION DES STATUTS DU SMVOL

Le président rappelle que, le 28 juin dernier, ainsi que le 21 novembre dernier, le comité syndical a pris acte de la nécessité de modifier les statuts du SMVOL pour faire en sorte que les EPCI deviennent membres en lieu et place des communes.

La carte de la page suivante présente la future organisation du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, qui serait composé :

- Du Département de l'Hérault (40%)
- Des 12 EPCI à fiscalité propre du Territoire Orb Libron (60%)

Le Président propose de retenir les principes de répartition des charges et de représentativité suivants :

Répartition des charges :

Les EPCI reprennent les cotisations des communes qui adhèrent au SMVOL.

EPCI	%
COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS LARZAC	0.19
COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB	15.48
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAINT PONAIS	0.73
COMMUNAUTE DE COMMUNES ORB ET JAUR	4.70
COMMUNAUTE DE COMMUNES ORB ET TAUROU	3.97
COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAL LIROU SAINT CHINIANAIS	7.78
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC	0.72
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA DOMITIENNE	8.22
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES AVANTS MONTS D'ORB	4.10
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THONGUE	0.83
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE	2.55
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE	50.73

Représentativité

Le président propose de maintenir une représentativité du territoire proche de la représentativité actuelle :

EPCI	REPRESENTANTS
COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS LARZAC	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB	5
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAINT PONAIS	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES ORB ET JAUR	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES ORB ET TAUROU	3
COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAL LIROU SAINT CHINIANAIS	2
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA DOMITIENNE	2
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES AVANTS MONTS D'ORB	3
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THONGUE	1
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE	1
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE	8

Le Président précise que la présente proposition a été présentée à 9 des 12 EPCI concernée et que La communauté de communes Lodévois Larzac, La Communauté de communes du Pays de Thongue et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée seront prochainement rencontrés.

Une fois l'ensemble des EPCI rencontrés, le comité syndical se positionnera définitivement sur ces principes, préalablement à l'engagement de la procédure.

Le comité syndical, à l'unanimité, Prend acte de cette proposition.

DELIBERATION N°5 : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2014

Le comité syndical valide à l'unanimité la décision modificative n° 1 au budget 2014.

Ligne budgétaire	Modification budgétaire proposée
617-833 : Etudes et recherches	-7 200.00 €
6453 – 833 : Cotisations aux caisses de retraites	+ 7 200.00 €
TOTAL	0 €

Fin de séance : 16 heures

Béziers, le 9 décembre 2014

Le Président du Syndicat Mixte
Des vallées de l'Orb et du Libron



Jean Noël BADENAS